



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

Date de convocation : 31.03.2022

Date d'affichage : 31.03.2022

Nombre de conseillers

en exercice ... 23

présents 16

votants 19

L'an deux mille vingt-deux à vingt heure trente, le six avril

Le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des associations de Cré sur Loir.

En séance publique sous la présidence de Monsieur Gwénaél de SAGAZAN, Maire.

Etaient présents : Hervé BOIS, Loïc CHAUVEAU, Dominique COSNARD, Ludovic DALAINE, Gwénaél de SAGAZAN, Jérôme FAUVEAU, Isabelle GILLET, Philippe GOUIN, Christine HERISSON, Véronique HERVE, Michelle HOTONNIER, Marie-Bertille JEANSON, Nicole LEBOUCHER, Marc NAULET, Marie PAINPARAY, Noël PERPOIL,

Etaient absents excusés : Philippe ALUSSE, Christophe BESNARD, Manuela GOUPIL, Noëlle MORAND-MONTEIL, Céline PITET, Sophie REMARS, Patrice ROGER.

- Christophe BESNARD donne pouvoir à Noël PERPOIL,
 - Manuela GOUPIL donne pouvoir à Christine HERISSON,
 - Noëlle MORAND-MONTEIL donne pouvoir à Marie-Bertille JEANSON.
-
- Nomination secrétaire de séance : Jérôme FAUVEAU

➤ VOTE DES TAXES LOCALES 2022

En 2020, la taxe d'habitation a été compensée à l'euro près.

En 2021, pour compenser la suppression de la TH, les communes se sont vues transférer le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire.

Chaque commune a reçu le taux départemental de TFB (20,72%) qui est venu s'additionner au taux communal.

Pour les communes, l'application d'un coefficient correcteur garantit une compensation à l'euro près. Il figure sur les états fiscaux 1259.

Ainsi, les communes doivent délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par le Conseil Municipal et du taux départemental de TFPB de 2020.

Une reconduction du seul taux communal s'apparentera à une baisse de taux.

	Taux 2021	Proposition taux 2022
TAXE HABITATION		
TAXE FONCIERE BATI	21 % + 20,72 % = 41,72 %	21 % + 20,72 % = 41,72 %
TAXE FONCIERE NON BATI	41 %	41 %

21 % (taux communal constant) + 20,72 % (taux départemental 2020) soit un total de 41,72 %

Bases d'imposition :

	Bases d'imposition effectives 2021	Taux d'imposition 2021	Montant 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Taux d'imposition 2022	Montant prévisionnel 2022
Taxe habitation						
Taxe foncière (bâti)	1 541 373	21 % + 20,72 % = 41,72 %	643 061	1 611 000	21 % + 20,72 % = 41,72 %	672 109
Taxe foncière (non bâti)	238 612	41 %	97 831	246 500	41 %	101 065
			740 892			773 174

**2022 : 773 174 + 95 707 € (effet du coefficient correcteur) soit un total de 868 881 €
+ 39 760 € (allocations compensatrices TH) + 25 107 € (allocations compensatrices TF) = 933 748 €**

**2021 : 740 892 + 91 565 € (effet du coefficient correcteur) soit un total de 832 457 €
+ 36 030 (allocations compensatrices TH) + 24 684 (allocations compensatrices TF) = 893 171 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider les taux mentionnés ci-dessus (pas de hausse de taux), à savoir :
 - Taxe Foncière bâti : 21 + 20,72 soit 41,72 %
 - Taxe Foncière non bâti : 41 %
- Et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer les états 1259 et les documents nécessaires à la réalisation de cette décision.

Gwénaél de Sagazan signale qu'il faudra bien communiquer auprès des administrés : la commune de Bazouges Cré sur Loir n'a pas augmenté les taux des taxes locales mais il y aura bien une augmentation liée d'une part à l'indexation des bases sur l'inflation et d'autre part à l'augmentation de la part intercommunale CCPF (+ 3,91% sur la taxe foncière du bâti).

➤ **AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX TOUR DU PILORI**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider l'avenant en plus-value sur le marché de travaux Tour du Pilori selon le tableau ci-dessous, avenant Ferrand pour un montant de 659,95 € HT,
- Et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer les états 1259 et les documents nécessaires à la réalisation de cette décision.

DEPENSES

Libellé	Entreprises retenues	Montant HT	Montant TTC	AVENANTS 1	AVENANTS 2	Montant HT avec avenant	Montant TTC avec avenants	
Honoraires architecte	LANOD	5 245.00 €	6 294.00 €			5 245.00 €	6 294.00 €	
TRAVAUX :								
LOT 1 : Couverture	LEBAILLY	19 323.50 €	23 188.20 €	5 631.55 €		24 955.05 €	29 946.06 €	échafaudage et renfort charpente
	Zinguerie d'Art			665.60 €		665.60 €	798.72 €	Epi
LOT 2 : Maçonnerie - Pierre de taille	GRASSET	27 076.32 €	32 491.58 €	-3 328.00 €		23 748.32 €	28 497.98 €	échafaudage en moins
LOT 3 : Enduit extérieur	GRASSET	12 570.00 €	15 084.00 €			12 570.00 €	15 084.00 €	
LOT 4 : Menuiseries ext	FERRAND	3 050.79 €	3 660.95 €		659.95 €	3 710.74 €	4 452.89 €	restauration de deux chassis
LOT 5 : Vitraux	LEBOUCHER	5 889.36 €	7 067.23 €	302.25 €		6 191.61 €	7 429.93 €	protection
LOT 7 : Electricité	AMO	2 362.92 €	2 835.50 €			2 362.92 €	2 835.50 €	
OPTIONS RETENUES :								
Lot 2 : Escalier intérieur à vis	GRASSET	9 000.00 €	10 800.00 €			9 000.00 €	10 800.00 €	
LOT 6 : Carrelage - rez de chaussée	GRASSET	1 363.00 €	1 635.60 €			1 363.00 €	1 635.60 €	
Réfection du Puits	GRASSET							en attente
		85 880.89 €	103 057.07 €	3 271.40 €	659.95 €	89 812.24 €	107 774.69 €	

➤ REGULARISATION DE MODIFICATION DE TRACE DU CHEMIN RURAL N°3 QUARTIER DE CRE

En avril 2005, le Conseil Municipal de Cré avait pris une délibération pour modifier le tracé d'une partie du chemin rural n°3 qui traverserait en ligne droite la parcelle ZM4 (voir plan joint) appartenant à M. Lemarchand Narcisse – Le Cormier à Cré.

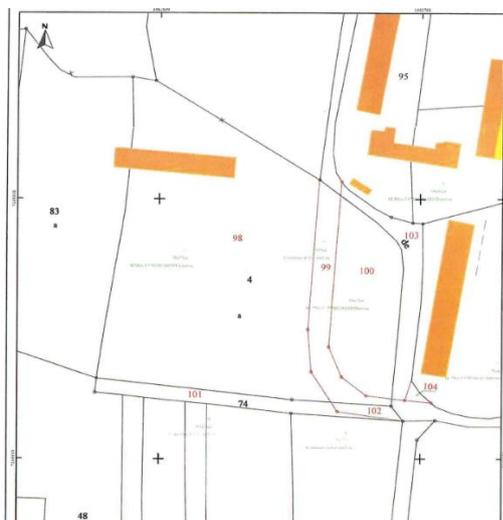
Un bornage avait été réalisé en 2011 mais sans passage chez le notaire par la suite pour acter cette modification et valider le nouveau cadastre.

Les ayants droits de Monsieur LEMARCHAND Narcisse souhaitent la régularisation de cette modification par acte notarié. Il est ainsi nécessaire de refaire un bornage et de modifier le cadastre (car plus de 10 ans). Ce nouveau bornage est programmé mardi 5 avril.

Il s'agira dès réception du nouveau plan de bornage de transmettre le tout au notaire afin de finaliser le nouveau cadastre et la modification de tracé du chemin rural n°3.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider cette régularisation de modification de tracé du chemin rural n°3,**
- **De valider la prise en charge du bornage et frais notariés pour ce dossier,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**



➤ **LOTISSEMENT CHAMP DE L'UNION : AUTORISATION DE VENTE DES LOTS PAR ANTICIPATION**

Le 26 août 2021, le Conseil Municipal a délibéré sur le prix des parcelles à vendre du lotissement Champ de l'Union. Les travaux de viabilisation étant presque achevés, la commune peut procéder à la vente des lots.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le dépôt de pièces et tous les actes de vente concernant le lotissement Champ de l'Union,**
- **Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

➤ **CHAMP DE LA MARE : VALIDATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE ET DES MISSIONS ANNEXES POUR LE PERMIS D'AMENAGER DU LOTISSEMENT CHAMP DE LA MARE**

Par délibération du 24 juin 2021, le Conseil Municipal a décidé de l'acquisition de la parcelle E233, Champ de la Mare contenant 7353 m² pour un montant de 22 059 € (soit 3 €/m²).



Sur ce terrain, la société Ages et Vie serait intéressée pour y construire 2 maisons de 8 studios chacune à destination des seniors. Pour ce projet, Ages et Vie achèterait à la commune environ 2800 m² de terrain du Champ de la Mare. Ainsi il resterait 4 280 m² environ (hors voirie) pour un futur lotissement avec 7 lots.

Afin de réaliser ce projet, il est nécessaire de faire appel à un maître d'œuvre pour les missions de géomètre, d'ingénierie, de montage du permis d'aménager, de consultation des entreprises et de suivi de chantier...

Le cabinet Air&Géo qui actuellement travaille sur le lotissement Champ de l'Union a fait une proposition financière pour ces missions à 20 000 € HT soit 24 000 € TTC.

A ce devis il faut ajouter :

- la mission du dossier Loi sur l'Eau et étude hydraulique qui se chiffre à 3500 € HT soit 4 200 € TTC par le bureau d'études Hydratop ,



- la mission étude de sol (tests d'infiltration et pose de piézomètres) dont le montant est estimé au maximum à 4 000 € HT (en attente de devis).

Soit un total pour les 3 missions de 27 500 € HT soit 33 000 € TTC maximum.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Valider le devis Air&Géo pour un montant de 20 000 € HT soit 24 000 € TTC,
- Valider le devis Hydratop pour la mission loi sur l'Eau d'un montant de 3 500 € HT soit 4 200 € TTC,
- Valider les études de sol dont le montant sera inférieur à 4 000 € HT,
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour mémoire, Ages et Vie achèterait le terrain de 2800 m² à 35 000 €. Air&Géo estime à environ 210 000 € les travaux de viabilisation et de voirie du lotissement.

➤ **TABLEAU DES EFFECTIFS ET AVANCEMENT DE GRADE 2022**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent peut prétendre à passer au grade supérieur, il s'agit d'un agent au grade d'A.T.S.E.M. (Agent spécialisé des Ecoles maternelles) principal 2^e classe qui peut prétendre à compter du 01/01/2022 au grade d'A.T.S.E.M. principal 1^e classe.

Conformément à la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, vu la délibération du 9/11/2017 sur le taux de promotion pour les avancements de grades et vu l'arrêté du centre de gestion 72 instituant les lignes directrices de gestion, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de modifier le tableau des emplois en créant et supprimant les postes suivants à compter du 01/01/2022 :
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Création d'un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'ATSEM principal 2^e classe

Grade	Temps de travail	Nombre	Date d'effet
ASTEM Principal de 2 ^e classe	1 poste 31/35e	- 1	
ASTEM Principal de 1 ^e classe	1 poste 31/35e	+ 1	01/01/2022

➤ **SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 1 abstention et 18 voix pour :

- *D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2022,*
- *D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.*

Education Scolaire et Péri-scolaire		vote	
APE ECOLE GASTON CHAISSAC	Publique	1343.00	79 élèves X 17
Assoc. Parents et Amis de l'École de Cré sur Loir	Publique	731.00	43 élèves X 17
APE ECOLE SAINT JOSEPH	Privé	629.00	37 élèves X 17 (effectif 52 élèves)
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE G.CHAISSAC	Publique	200.00	
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE BOURG JOLY	Publique	200.00	
OGEC Organismes de gestion des écoles catholiques	Privé	30313.98	selon calcul des charges par élève
FAMILLES RURALES CLSH+Garderie	Cré	6000.00	Reste à charge/montant plafond
RASED (Caisse des écoles La Flèche)	Baz/Cré	200.00	Montant plafond
<u>Sous Total 1</u>		39616.98	

➤ **SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- *D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2022,*
- *D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.*

Associations Sportives		vote
AAPPMA LA GAULE (Pêche) Sébastien Dugrip	Bazouges/Cré	200.00
SOCIETE DE BOULES DE FORT ST VINCENT	Bazouges	200.00
SOCIETE DE BOULES DE FORT I'UNION	Bazouges	200.00
SOCIETE BOULES DE FORT I'UNION	Cré	1000.00
USBC	Bazouges/Cré	1280.00
<u>Sous Total 2</u>		2880.00

➤ **SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET D'ANIMATIONS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- *D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2022,*
- *D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.*

Associations culturelles et animations		vote
GENERATION MOUVEMENT	Bazouges	160.00
Les Crins Verts (Refuge animaux)	Cré	1200.00
LA SALAMANDRE	Bazouges	200.00
LE JARDINIER SARTHOIS Section Cré	Cré	200.00
A.P.S.P.B.C.	Cré	800.00
CŒUR DE BOURG	Bazouges	200.00
Photo sART	Bazouges	200.00
La Piverdière and Co	Cré	300.00
Cré Baz'art Musik	Cré	1250.00
Meeples en folie (jeux de société)	Bazouges	200.00
FAMILLES RURALES Autres Activités Bazouges	Bazouges	200.00
FAMILLES RURALES Autres Activités Cré	Cré	380.00
LES AMIS DU BARRAGE	Bazouges	280.00
UNC AFN ET ACPG (Anciens Combattants)	Bazouges	200.00
CADVIL (Inondés du Loir)	Bazouges	100.00
<i>Sous Total 3</i>		<i>5870.00</i>

➤ **SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2022,***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.***

Associations caritatives		vote
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Bazouges/Cré	300.00
ASSO DONS Du SANG	Bazouges/Cré	90.00
CROIX ROUGE	Bazouges	110.00
SECOURS POPULAIRE Français	Bazouges	110.00
TELETHON	Bazouges	100.00
SOCIETE COURSES DE DURTAL		500.00
<i>Sous Total 4</i>		<i>1210.00</i>



➤ SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS CANTONALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2022,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Associations Cantonales		vote	
COMICE AGRICOLE CANTONAL	Cré	735.00	nbs d'habitants X 0.36

➤ SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS « DIVERS, AUTRES ECOLES »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2022,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Divers autres Ecoles		vote	
Centre de formation des apprentis du Mans		150.00	3 élèves
Institut de Richemont 16 Cherves Richemont		50.00	1 élève
Maison Familiale Verneil le Chétif		50.00	1 élève
Sous Total 6		250.00	

Christine Hérisson précise que les associations non mentionnées dans les tableaux ci-dessus n'ont pas fait de demande de subventions.

Informations et questions diverses :

- Bilan locations de salles + bilan financier charges du foot
- Génération Mouvement Canton de la Flèche : demande de tarif association communale pour les locations de salles – cf courrier de M. Dufresne : demande acceptée par le Conseil Municipal
- Entretien des berges du Loir par le Département d'octobre 2022 à mars 2023.
- SCOPE : film sur la commune
- Courrier de Monsieur le Préfet sur la crise en Ukraine et sollicitation d'hébergements
- Malices au Pays : participation à l'édition 2023 (du 30 janvier au 15 février) ?
- Retour sur le conseil d'école de Cré et la réunion publique du 5 avril :

Véronique Hervé précise qu'une 15aine de parents était présent. Il leur aura bien été dit que la commune n'avait pas le choix ni la décision pour la fermeture de classe (37 élèves à la rentrée de 2022) mais que par contre la décision du maintien ou pas de l'école de Cré revenait à la commune. La volonté des élus est bien de conserver cette école et de la développer.

Gwénaél de Sagazan a transmis les éléments suivants aux parents :



- Très belle école, locaux spacieux et agréables,
 - Volonté des élus de conserver et développer cette école,
 - Le corps professoral ne sera connu et certain que courant juin mais l'éducation nationale veillera à ce que les enseignants soient de qualité,
 - La municipalité soutiendra l'ouverture d'un poste à mi-temps ou temps partiel pour aider l'enseignant en charge de la classe des primaires (CE1 au CM2) + éventuellement un service civique de l'éducation nationale.
- Bilan radars pédagogiques
 - Gendarmerie : fiche de Sécurisation des Interventions et des Demandes Particulières de Protection (SIDPP)

AGENDA :

- Date réunion avec le Fauconnier, réunion publique **le 29 avril – 18h – Ecole Gaston Chaissac**
 - Elections présidentielles dimanche 10 et dimanche 24 avril : **remise du planning des permanences**
 - **24 avril** : vide greniers à Cré
 - Inauguration tableau église de Cré : **dimanche 1^{er} mai**
 - Cérémonie du **8 mai** à Cré
 - **21 mai** : inauguration Tour du Pilori, invitation sur table
 - **26 juin** : rando Sarthe à pied
- Bilan des DIA :

SECTION CADASTRALE	SUPERFICIE	NOM DU PROPRIETAIRE	ADRESSE DU BIEN	ACQUIREUR	DEMANDEUR	PRIX
AD 196	00 ha 00 a 37 ca	MORIHAIN Stéphane	Rue du château	PIRON Hugues	Maître Audrey CHANTEUX	15 000 €
AC 63	00 ha 12 a 00 ca	Consorts DESCAMPS	5 Rue de la Jarrière	DEMARLE Franck	Maître Alain PASQUIOU	125 000 €
AD 139	00 ha 01 a 39 ca	PAUGOY Jean-Luc	5 rue du Petit Louvre	MORICE Jacques	Maître Monia KERHARO	145 900 €
108 ZO 508	00 ha 14 a 96 ca	RAIMBAULT	Les Grands Champs de Cré	GALLET Patrick	LEX'HÔM 20 boulevard d'Alger - BP 50002 - 72201 LA FLECHE	5 236 €

Tour de tables des commissions :

COMMISSIONS 2020-2026 :

1. Aménagement et entretien de l'espace : *Hervé Bois informe les élus qu'actuellement un état des lieux, atlas de la biodiversité est en cours avec le CPIE / Jérôme Fauveau propose de réfléchir à des achats groupés d'énergie (via CCPF ? ou Studeffi ?).*
2. Attractivité : *Isabelle Gillet s'interroge sur la périodicité du bulletin, une enquête pourrait être lancée auprès des administrés (passer à 1 bulletin au lieu de 2/an ?...)*
3. **Enfance-Jeunesse/Affaires scolaires/Restauration scolaire : 15 et 18/03/22 conseils d'écoles - réunion publique le 05/04/2022**
4. Patrimoine historique bâti :
5. Assainissement : *Loïc Chauveau propose de réfléchir à la mise en place de moutons ou biquettes à la lagune de Cré*
6. **Associations/Sports/Loisirs/Fêtes et cérémonies : 28/03/2022**



7. Finances-RH :
 8. Appels d'offres
 9. **CCAS : 23/03/2022** *Marie-Bertille Jeanson informe les élus que des cafés-accueil ont démarré le vendredi après-midi à Cré (1 fois par mois), 1 personne présente pour le premier rdv qui a apprécié la démarche. Le CCAS travaille sur le repas des aînés, sans doute en septembre, à confirmer.*
- Groupe de travail la Herse :
 - **Groupe « bibliothèque » : 31/03 et 01/04/2022** – *Bilan des comités technique et pilotage par Philippe Gouin, remise de l'étude finale fin juin. Une visite de la médiathèque d'Etival avec les élus de Crosnières et La Chapelle d'Aligné va être programmée prochainement. Gwénaél de Sagazan rappelle que l'enjeu majeur sera le coût de fonctionnement de cette structure.*
 - Commission « Impôts » :

Hervé Bois demande si un nouveau conseil des Sages va être constitué. Gwénaél de Sagazan répond que oui, il faut le relancer et prévoir une première réunion avant le mois de juin.

Fin de séance : 22h45